

AUTORISATION PARENTALE 2021 - 2022

Je, soussigné(e) père, mère, tuteur, représentant légal ⁽¹⁾

autorise ⁽²⁾ en classe de

né (e) le

à participer à (aux) l'activité(s) suivante(s)

dans le cadre de l'UNSS au collège Henri IV.

Numéro de téléphone à appeler en cas d'urgence :

- Autorise les prises de photos et/ou de vidéos lors des manifestations sportives et des sorties organisées dans le cadre de l'UNSS. Ces photos et/ou ces vidéos pourront être affichées au sein de l'établissement ou publiées sur le site internet du collège.
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer en urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité ⁽³⁾.

Fait à le

Signature du représentant légal

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

⁽²⁾ *Indiquer le nom et prénom du licencié*

⁽³⁾ ***Cocher** en cas d'autorisation ou **Rayer** en cas de refus*

Signature du licencié

N'inscrivez l'élève uniquement aux activités auxquelles il participera effectivement, l'appel est réalisé lors de chaque séance.

Si au courant de l'année vous ne souhaitez plus qu'il/elle participe à une ou plusieurs activités de l'UNSS, veuillez obligatoirement nous le stipuler par écrit afin que nous puissions le/la rayer des listes.

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE HENRI IV	NATATION	ULTIMATE	ESCALADE	BADMINTON
M ^{me} BROCHARD	Mercredi 13h30 - 14h45 (natation + water-polo) ou 14h45 - 16h00 (non-nageurs) Piscine Tauziet Pôle loisir + compétition			
M. DAVY		Mercredi 15h00 - 17h00 Gymnase Tallis (du collège) Pôle loisir + compétition		
M. CAZILHAC			Mercredi 13h30-15h30 Salle Langlois du complexe sportif Tauziet Pôle loisir + compétition	
M ^{me} PIRA				Mercredi 13h00-14h00 (6èmes/5èmes) 14h00-15h00 (4èmes/3èmes) Gymnase Tallis (du collège) Pôle loisir + compétition

POUR S'INSCRIRE	Un chèque de 25 euros à l'ordre de "Esperance sportive du collège Henri IV"	Autorisation parentale (ci-jointe)
------------------------	---	---

Le règlement de la licence donne la possibilité aux élèves de pratiquer autant d'activités qu'ils le souhaitent. Une fois inscrits, les élèves ont une obligation d'assiduité.

Selon les activités, la pratique sera de loisir ou de compétition mais respectera en priorité la motivation de l'élève.

Lors de chaque compétition, les élèves seront prévenus par le professeur et par affichage (panneau UNSS dans le couloir du collège). En cas de déplacement, une demande d'autorisation parentale leur sera remise. Elle devra obligatoirement être rendue au professeur responsable afin de pouvoir participer à la compétition.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Pour pouvoir participer aux compétitions de l'UNSS, les élèves devront avoir transmis obligatoirement leur attestation d'assurance scolaire à leur professeur principal.

Les tarifs appliqués sont dégressifs pour les enfants d'une même famille.	25 euros pour 1 élève	45 euros pour 2 élèves	60 euros pour 3 élèves
---	-----------------------	------------------------	------------------------

Les entraînements démarrent le mercredi 22 septembre. Ce jour, dans le cadre de la journée du sport scolaire, les élèves pourront exceptionnellement tester les activités sportives sans avoir rendu au préalable leur dossier d'inscription (**excepté en escalade**). Passé ce jour, seuls les élèves s'étant acquittés de leur cotisation et ayant rendu la fiche d'inscription pourront participer à l'UNSS.

L'Assemblée Générale de l'UNSS ainsi qu'une réunion d'information, auront lieu le mercredi 15 septembre 2021 à 13h30. L'entrée s'effectue directement par le réfectoire (rue J. Jaures).